

# FICHE REPERES 2nde

## II. L'invention de la citoyenneté dans le monde antique (1-2)

1. Citoyenneté et démocratie à Athènes (Ve - IVe siècle av. J.-C.)
2. Citoyenneté et empire à Rome (Ier - IIIe siècle)

### Essentiel du cours

#### 1. Athènes invente la démocratie

##### 1.1. Le contexte historique

###### La cité grecque

- La cité grecque est une organisation politique - polis (racine « de politique »).

Elle est constituée par :

- une ville
- un territoire.
- la domination des aristoï : un groupe d'hommes libres qui forme une aristocratie guerrière et qui est propriétaire du sol (nommés Eupatrides à Athènes). Les aristoï gouvernent, ils se partagent les charges politiques et le butin des conquêtes. Le partage est égal entre eux, ils sont qualifiés alors de citoyens.
- le groupe des esclaves et des paysans qui dépendent des aristoï et qui mettent en valeur la cité.
- un dernier groupe apparaît pour aider les aristoï à défendre la cité : les hoplites. Les aristoï perdent le privilège de la fonction guerrière.

- À partir du VII<sup>e</sup> siècle avant J.-C., les guerres incessantes entre les cités entraînent une double crise et une « révolution » dans l'équilibre interne de la cité :

crise sociale les paysans endettés sont condamnés à être esclaves	crise politique les grandes familles des aristoï se disputent le pouvoir	« révolution hoplitique » artisans et commerçants qui peuvent financer leur armement participent à la guerre. Les plus pauvres sont enrôlés comme rameurs sur les « trières ».
--	---	---

##### Le rôle des législateurs à Athènes au VI<sup>e</sup> s. av. J.-C.

- Le législateur SOLON répond à la crise sociale

- suppression de l'esclavage pour dettes ;
  - égalité devant la loi (isonomie) ;
  - participation de tous aux décisions concernant la cité ;
- Mais il relie le rang social et politique au niveau de richesse. Les plus riches ont les hautes fonctions politiques.

- CLISTHÈNE résout la crise politique

- En 508-507 av. J.-C., il apporte une solution à la crise politique
- tout membre du peuple (le demos) peut accéder aux fonctions politiques ;
  - le citoyen est défini par son lieu de naissance et de résidence ; (le dème est intégré dans une trittye, elle-même intégrée dans une tribu) ;
  - création d'un territoire civique organisé.

- Clisthène définit un territoire civique organisé.

Le territoire « des Athéniens » est divisé en trois ensembles : la ville, la côte, l'intérieur. Chaque ensemble est divisé en dix parties (groupes de dèmes, ou trittyes). La réunion d'une trittye de chacun des trois ensembles forme une tribu : il y a donc dix tribus. Une tribu = une trittye de la ville + une trittye de la côte + une trittye de l'intérieur.

- Les guerres médiques au début du V<sup>e</sup> s. av. J.-C.

les Perses (ou Mèdes) attaquent les cités grecques pour dominer l'ensemble des côtes de la Méditerranée orientale. Les Grecs dépassent le cadre de la cité et s'unissent pour repousser les Perses. Ils remportent plusieurs victoires décisives au cours de ses guerres :

- à Marathon (- 490) ;
- à Salamine (- 480) ;
- à Platées et au cap Mycale (-479)

Athènes combat en première ligne, son territoire est le lieu de grandes batailles et l'Acropole est incendiée par les Perses en - 480.

## Vocabulaire à maîtriser

**Acropole** : « ville haute » ; endroit sacré, habité par les dieux, où se trouve un ensemble de sanctuaires à vocation religieuse et politique.

**Affranchi** : esclave libéré par son maître.

**Chorégie** : charge financière incombant aux citoyens les plus riches et consistant à entretenir un « chœur » (chanteurs et danseurs) et à assurer la création de pièces de théâtre. La chorégie est l'une des « liturgies » (sorte d'impôt), comme par exemple la triérarchie (entretien d'un bateau de guerre).

**Démagogue** : homme politique qui fait des promesses, flatte et excite le peuple dans le but d'être élu.

**Dionysies** : fêtes en l'honneur de Dionysos, dieu du retour de la lumière au printemps, de l'ivresse créatrice et de la poésie.

**Guerre du Péloponnèse** : elle oppose Athènes et Sparte de 431 à 404 et se termine par la victoire de Sparte.

**Guerres médiques** : guerres opposant les Grecs aux Perses. La 1<sup>ère</sup> s'achève par la victoire des fantassins grecs à Marathon (490 av. J.-C.) et la 2<sup>de</sup> par celle des marins grecs à Salamine (480 av. J.-C.).

**Gynécée** : partie de la maison réservée aux femmes, où ne pénètrent pas les hommes étrangers à la famille.

**Impérialisme** : politique par laquelle un État place d'autres États dans sa dépendance, sur le plan politique, économique ou culturel.

**Indemnité** : ce n'est pas un salaire, mais une compensation pour la charge de celui qui abandonne ses affaires privées pour se consacrer aux affaires publiques et se dévouer au bien commun.

**Ligue de Délos** : alliance organisée par Athènes contre la Perse après les guerres médiques, elle est devenue un moyen de l'impérialisme athénien.

**Magistrat** : citoyen tiré au sort ou élu qui remplit des fonctions exécutives, législatives ou judiciaires

**Métèque** : étranger domicilié à Athènes.

**Panathénées** : fêtes en l'honneur d'Athéna, marquées par une procession qui monte au Parthéon et des concours sportifs ou musicaux.

**Poliade** : civique, qui concerne l'ensemble des habitants libres de la cité

**Thesmophories** : fête de la fécondité en l'honneur de Déméter, célébrée au printemps, quand la végétation renaît.

## Le stratège PÉRICLÈS

Au cours du V<sup>e</sup> siècle avant J.-C., la cité athénienne est sous l'influence de Périclès élu stratège chaque année entre - 443 et - 429. Il détourne une partie du trésor de la ligue de Délos (ligue des cités grecques organisée en - 477 pour entretenir le coût financier d'une flotte commune permanente) pour reconstruire l'Acropole et développer la puissance et le rayonnement de la démocratie athénienne.

### 1.2. Le citoyen athénien

#### Le statut de citoyen

La population athénienne 400 000 personnes environ, dont :

Citoyens	femmes et enfants des citoyens	les métèques (étrangers, femmes et enfants compris)	esclaves
40 000	110 000	40 000	110 000 à 150 000

Conditions pour être citoyen

Citoyen = homme, libre, né de père et de mère athéniens (à partir de - 451), être inscrit sur les registres d'un *dème*, 18 ans, service militaire accompli.

Ces conditions entraînent l'exclusion politique des 360 000 athéniens restant.

#### Les obligations du citoyen

Obligations militaires

« Service militaire » de deux ans entre 18 et 20 ans (éphèbe). Puis de 18 à 60 ans, assurer la défense de la cité, en fonction de ses moyens (cavalier, hoplite, rameur pour les plus pauvres).

Obligations politiques

Prendre part aux débats et participer à la décision de l'assemblée des citoyens (l'*ecclésia*).

Obligations religieuses

Participer aux fêtes civiques en l'honneur de la déesse protectrice d'Athènes, Athéna (fête des Panathénées), de Dionysos, dieu qui préside au théâtre, etc.

#### La formation du citoyen

Par l'école

les femmes éduquent les enfants jusqu'à 7 ans. Si la famille en a les moyens, un pédagogue emmène l'enfant pour suivre divers enseignement :

- le « grammatiste » (apprend à lire, à écrire et à compter)
- le « cithariste » (apprend la musique) ;
- la gymnastique qui mêle athlétisme et combats pour préparer à la guerre.

Par les poèmes homériques

L'Iliade et l'Odyssée les deux longs poèmes attribués au poète Homère constituent la base des valeurs athéniennes et grecques : valeurs héroïques, aristocratiques, religieuses.

Par le théâtre

Tragique ou comique, le théâtre est un prolongement du débat public, il permet au spectateur de s'interroger et de répondre aux interpellations des acteurs.

Par le dialogue philosophique

Selon le modèle du philosophe Socrate, le dialogue et les questions menées sur l'Agora, la place publique, doivent conduire chacun à trouver des réponses et des questions.

#### Le fonctionnement de la démocratie

Les institutions

L'*ecclésia*, l'assemblée, réunit 40 fois par an sur la colline de la Pnyx tous les citoyens (40 000 citoyens). Chacun vote, c'est ici une démocratie directe.

Les magistrats correspondent aux « ministres ». Il y a dix magistrats politiques, dix magistrats militaires, dix magistrats religieux. Les dix archontes s'occupent des affaires religieuses. Les dix stratèges élus tous les ans correspondent aux magistratures les plus importantes.

La prise de décision

La démocratie directe s'exerce dans le cadre de l'*ecclésia*.

La décision porte sur la loi (pour ou contre une loi), la guerre (pour ou contre), l'exil (dix ans) de celui dont l'ambition personnelle est soupçonnée d'être un danger pour la cité démocratique : le nom de l'indésirable est alors inscrit sur un tesson de poterie, un ostrakon (d'où le terme « ostracisme »).

Comment s'effectue la prise de décision ?

Le rôle du discours long est primordial. Chacun des citoyens détermine sa position en connaissance de cause à la suite du discours d'un orateur (homme politique), qui passe par toutes les étapes du raisonnement et qui prend le temps d'envisager tous les arguments.

## Vocabulaire à maîtriser

**Annone** : blé gratuit distribué chaque jour à 200 000 citoyens inscrits sur les registres du Préfet de l'annone.

**Apothéose** : divinisation de l'empereur après sa mort, sur vote du Sénat. De son vivant, l'empereur a seulement quelque chose de divin.

**Cardo** : axe principal, nord-sud, d'une ville.

**Client** : pauvre qui se met au service d'un puissant pour bénéficier de sa protection et de son aide financière.

**Comices** : assemblées de citoyens.

**Consul** : sous la République, il commandait l'armée et dirigeait la cité avec le sénat.

**Culte impérial** : il s'adresse à la déesse Rome, aux empereurs morts et divinisés et à ce qu'il y a de divin dans la personne de l'empereur régnant.

**Curie** : équivalent local du sénat romain.

**Decumanus** : second axe, est-ouest, d'une ville, qui croise le *cardo* à angle droit.

**Decurion** : équivalent local du sénateur romain.

**Domus** : résidence urbaine

**Duumvir** : équivalent local du consul romain. Il dirige la curie.

**Édile** : magistrat chargé de la police, des incendies, du ravitaillement et de la voirie.

**Empire** : ensemble des territoires conquis et gouvernés par Rome.

**Evergétisme** : politique de dépenses publiques destinée à s'attirer le soutien du peuple.

**Noblesse** : riches familles dont l'un des membres est devenu consul ou sénateur.

**Oligarchie** : régime politique où le pouvoir est détenu par un petit nombre de personnes.

**Patriciens** : citoyens privilégiés, descendants d'une vieille et illustre famille romaine.

**Patron** : homme puissant et riche qui offre assistance et protection à ses clients en échange de leur soutien.

**Pax Romana** : période de paix à l'intérieur des frontières de l'empire, qui s'étend du règne d'Auguste à l'invasion des Goths en 250.

**Pérégrin** : homme libre étranger.

**Plébéiens** : « citoyens ordinaires », c'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas patriciens.

**Recensement** : opération de comptage et de classement des citoyens.

**République** : (du latin *res publica* la « chose du peuple ») forme de gouvernement où le pouvoir est exercé par les personnes élues par les citoyens.

**Romanisation** : processus d'assimilation des peuples de l'empire par l'adoption du système politique, du mode de vie, des dieux, etc. des Romains.

**Sénat** : assemblée permanente constituée d'anciens magistrats.

**Tribun de la plèbe** : représentant de la plèbe (*les non nobles*), il disposait d'un droit de veto face au sénat et aux autres magistrats.

**Villa** : résidence rurale au milieu d'une exploitation agricole.

### L'exercice du pouvoir

Il y a trois lieux du pouvoir :

- l'agora : espace politique, centre géométrique de la polis ;
- la Pnyx : colline sur laquelle se réunit l'ecclésiā ;
- l'Acropole : lieu sacré.

Les magistrats ont un mandat collégial d'un an. Ils sont contrôlés par la boulé, organe délibératif constitué de cinq cents « bouleutes », citoyens de plus de 30 ans tirés au sort à raison de cinquante par tribu. La boulé siège dans le bouleutérion. L'année politique est divisée en dix périodes : durant chacune d'elles, cinquante bouleutes dirigent la cité et siègent au Prytanée (la Tholos).

### Les plus riches financent les dépenses publiques :

il existe différentes charges ou liturgies (armer les trières, recruter les acteurs et les chœurs, payer les frais d'un banquet public).

## 1.3. La fin de démocratie athénienne

À la fin du v<sup>e</sup> siècle, les citoyens ne remplissent plus leurs devoirs. Ils sont remplacés par des mercenaires dans l'armée ; l'abstention est massive (5 000 votants 40 000) ; ils élisent des démagogues et la violence s'installe dans le débat poli

La démocratie athénienne finit par disparaître en 338, après la défaite de Chéronée face au roi de Macédoine.

## 2. Rome invente la République romaine

### 2.1. Le contexte historique

- La République romaine se caractérise par le refus de toute souveraineté monarchique et par la rotation du pouvoir entre des magistrats élus par les assemblées du peuple.
- De 509 à 27 av. J.-C., son histoire est dominée par une succession de guerres civiles, reflet des tensions inhérentes à un système politique inégalitaire.
- Une longue lutte oppose le « patriciat » (grandes familles détentrices du pouvoir) et la « plèbe » (qui ne participe pas au pouvoir). En 367 avant J.-C., une loi impose que sur les deux consuls annuels, l'un soit patricien, l'autre plébéien.
- Au cours du premier siècle av. J.-C., la guerre civile entre la « nobilitas » et la plèbe aboutit à l'institution de l'Empire : des généraux ambitieux (Marius, Sylla, César, Pompée, Antoine, entre autres) s'appuient sur les revendications de la plèbe pour en terminer avec le système républicain et mettre en place le pouvoir d'un seul.

### 2.2. Le citoyen romain et les institutions sous la République

#### Le citoyen romain

- Le citoyen est un homme libre de plus de 17 ans. Il appartient à deux unités administratives : la centurie (unité militaire où il est inscrit selon son niveau de fortune) et la tribu (unité territoriale où il est inscrit selon son domicile).
- L'ensemble des citoyens, le *populus romanus*, est considéré comme la source du pouvoir.
- Le citoyen a des droits, des obligations, des avantages
  - droits de suffrage, c'est-à-dire de vote (élire les magistrats, approuver les décisions concernant la politique extérieure, voter les lois), d'éligibilité, de mariage et de propriété ;
  - obligations de service militaire (dix années) et d'assistance (aider son compagnon d'armes, etc.) ;
  - il a l'avantage de ne relever que d'une juridiction romaine.

#### Le fonctionnement des institutions

##### La circulation du pouvoir

Les magistratures correspondent à des fonctions de commandement (consuls et préteurs dotés de l'*imperium*) et à des fonctions publiques (questeurs, édile, tribuns de la plèbe). Elles sont annuelles et collégiales : deux titulaires au minimum pour la même charge, de façon à assurer la circulation du pouvoir et à rendre impossible la restauration du pouvoir d'un seul.

##### La carrière des honneurs

Questure, préture, consulat sont les étapes que tout citoyen aspirant aux hautes charges doit respecter. Les deux censeurs, élus tous les cinq ans pour dix-huit mois, contrôlent la répartition des citoyens dans les centuries tribus. Leur pouvoir politique est considérable : par les transferts de citoyens qu'ils opèrent, ils peuvent changer le résultat des votes.

##### Le vote

Il s'effectue par groupe et de manière hiérarchique : par centurie ou par tribu dans le cadre d'assemblées (comices centuriates, comices tributes). Il n'est pas secret. Il s'arrête quand la majorité requise est atteinte, ce qui empêche à beaucoup de citoyens d'y participer.

##### Le Sénat

Assemblée constituée d'anciens magistrats, le Sénat exerce la réalité du pouvoir. Ses décisions ont force de loi et portent le sceau SPQR : *Senatus Populusque Romanus*, « le Sénat et le peuple romain ». Cela entretient la fiction de la souveraineté du peuple.

### 2.3. L'Empire

##### Auguste réorganise la vie politique au profit d'un pouvoir unique : le principat.

L'Empire se maintient durant cinq siècles avec à sa tête un seul homme au pouvoir. L'absolutisme de droit divin domine mais les traditions de la République demeurent en partie. Le Sénat est ouvert aux notables des provinces conquises.

En 212, le droit de cité romaine (sans droit de suffrage) est accordé par l'empereur Caracalla (édit de Caracalla) à tous les hommes libres de l'Empire, qui s'étend alors du

Danube à l'Euphrate et englobe donc une partie de l'Europe centrale, toute l'Europe occidentale, toute l'Europe du Sud, le nord de l'Afrique et le Proche-Orient.

##### Cette élargissement de la citoyenneté à la dimension de l'empire est un moyen d'intégrer à l'État l'ensemble des cités.

Mais depuis l'institution de l'Empire (27 av. J.-C.), les droits politiques des citoyens sont réduits à rien : les assemblées n'ont plus le pouvoir de voter les lois ni d'élire les magistrats.

Un citoyen n'a plus que des droits individuels : le droit de mariage et de propriété, l'avantage de bénéficier d'une justice fondée sur le droit romain.

## 3. L'héritage antique

### 3.1. L'héritage de la démocratie athénienne

Dans la pratique, la démocratie athénienne est limitée. La citoyenneté est en fait le privilège d'une petite minorité qui respecte mal les fondements du système démocratique. Le pouvoir est monopolisé par des nobles comme Périclès ou de riches métèques même si des citoyens d'origine plus modeste sont élus stratèges à la fin du v<sup>e</sup> s. Mais dans la pensée, la démocratie athénienne demeure une référence de modernité et une base politique.

##### La pensée politique

Socrate (470-399 av. J.-C.) par le questionnement, incitait l'interlocuteur à approcher la vérité : il pratiquait la maïeutique (« accoucher les esprits »). Socrate s'est inspiré du jeu politique pour poser le raisonnement intellectuel : arguments, raisonnement logique, débat contradictoire.

Se sont Platon (428-347 av. J.-C.) et Aristote (384-322 av.) qui ont laissé des écrits. Leurs textes servent de références pour penser la démocratie durant plusieurs siècles.

##### La pensée tragique

Les trois grands tragiques grecs, Eschyle (525-456 av. J.-C.), Sophocle (496-406 av. J.-C.) et Euripide (480-406 av. J.-C.) ont servi de références aux théâtre occidental.

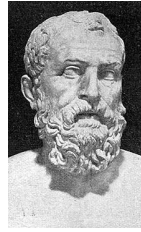
### 3.2. L'héritage de Rome

Le statut de citoyen n'est pas réservé à une minorité de privilégiés, comme à Athènes. Il peut s'acquérir et s'ajouter aux appartenances locales et familiales. Il peut donc unifier des populations diverses sans nier la spécificité de chacune. L'affranchissement des esclaves est également un grand apport démocratique. Alors qu'à Athènes le citoyen est souverain au sein de l'ecclésiā (démocratie directe), à Rome c'est le Sénat qui décide, et le citoyen de base ne participe pas aux décisions concernant la ville (démocratie indirecte).

Mais dans le cas de la République romaine, le clientélisme, l'absence du secret du vote et le lien entre le pouvoir et la richesse fausse le fonctionnement de la vie politique.

## Personnages historiques importants

**Solon** (vers 640 av. J.-C. - vers 558 av. J.-C.), est un homme d'État, législateur et poète athénien. Il interdit que l'on réduise un citoyen en esclavage, supprime les dettes des petits paysans, fait graver les lois et rédige la constitution d'Athènes. Concernant les réformes politiques, il mit en place le tribunal du peuple, l'Héliée. Tous les citoyens eurent accès aux jurys. Les jurys étaient constitués par tirage au sort. Solon fit une autre réforme d'importance : il étendit du droit de défense et d'accusation à n'importe quel citoyen. Solon a aussi écrit un nouveau code de lois, qui concernent ce que les catégories modernes nomment droit privé, droit criminel et procédure légale. L'élection des magistrats ayant probablement lieu à l'Assemblée du Peuple, l'on peut considérer que dès Solon, le suffrage était universalisé parmi les citoyens, et c'est un point important pour comprendre la genèse de la démocratie à Athènes. Par ailleurs, Solon aurait créé le conseil des 400.



**Clisthène** d'Athènes – fin du VI<sup>e</sup> siècle - réformateur et homme politique athénien, qui instaura les fondements de la démocratie athénienne en imposant l'isonomie (égalité devant la loi) et réduisit le pouvoir des nobles.

**Périclès** (vers 495 av. J.-C. - 429 av. J.-C.), stratège, orateur et homme d'État athénien durant l'âge d'or de la cité, entre les guerres médiques et la guerre du Péloponnèse. Périclès fait de la Ligue de Délos un empire athénien. Il favorise les arts, notamment en architecture (construction sur Acropole d'Athènes dont le Parthénon).

Il propose d'abord un décret qui permet aux pauvres de regarder les pièces de théâtre sans payer, l'État couvrant le coût de leur admission. Après 454 av. J.-C. il verse des indemnités généreuses (*Misthos*) à tous les citoyens qui servent comme jurés dans l'Héliée (le tribunal suprême d'Athènes) puisqu'ils perdent les bénéfices d'une journée entière de travail. Sa mesure la plus controversée est une loi, en 451 av. J.-C., limitant la citoyenneté athénienne aux personnes ayant une filiation athénienne de ses deux ascendances, au lieu de celle du père auparavant.



Buste de Périclès d'après une copie de celui de Crésilas. *Altes Museum*, Berlin.

**Auguste** (Rome 23 septembre 63 avant J.-C.-Nola 19 août 14 après J.-C.). premier empereur romain et le fils adoptif de Jules César. Petit-neveu et fils adoptif de Jules César, il arrive au pouvoir dans les proscriptions et les guerres civiles qui suivent l'assassinat de ce dernier puis l'élimination de ses propres rivaux. Il parvient à laisser à la postérité l'image du restaurateur de la paix, de la prospérité et des traditions. Par son ami et conseiller Mécène, son règne est caractérisé par une floraison remarquable des arts et des lettres, valant au « siècle d'Auguste » de rester une référence culturelle mythique.



Auguste ceint de la couronne civique

**Caracalla** (4 avril 188 - 8 avril 217), né Septimius Bassianus puis appelé Marcus Aurelius Severus Antoninus Augustus, est un empereur romain, qui régna de 211 à 217. Il est l'auteur de l'édit de Caracalla qui étendit la citoyenneté romaine à tous les habitants de l'Empire. Caracalla accorde en 212 la citoyenneté romaine (*constitutio antoniniana*) à tous les habitants libres de l'Empire. Les nouveaux citoyens peuvent conserver leur droit et leurs coutumes aussi longtemps qu'ils le souhaitent : cette mesure n'impose en aucun cas le droit privé romain.



Buste de Caracalla (musée du Louvre).

**Claude** (1<sup>er</sup> août 10 av. J.-C. – 13 octobre 54) est le quatrième empereur romain, qui régna de 41 à 54 apr. J.-C. Né à Lugdunum (Lyon) en Gaule en 10 av. J.-C., fils de Drusus et Antonia Minor, elle-même fille de Marc Antoine et d'Octavie, il fut le premier empereur né hors d'Italie. Il succéda à Caligula en 41 en devenant le quatrième empereur de la dynastie julio-claudienne alors qu'il avait déjà une cinquantaine d'années. Malgré son manque d'expérience politique, Claude se montra un administrateur capable et un grand bâtisseur public. Il étendit la citoyenneté romaine à des nombreuses cités dans les provinces, notamment en Gaule où il était né. Sensible aux demandes des notables gaulois, il obtint en 48 du Sénat que ceux-ci puissent accéder aux magistratures publiques de Rome et donc au Sénat romain. Reconnaisants, les délégués des nations gauloises firent graver son discours sur une table de bronze, la Table claudienne, laquelle fut placée dans le sanctuaire fédéral des Trois Gaules à Lyon.



Buste de Claude en Jupiter. Marbre, œuvre romaine, vers 50.

## Dates importantes

**594 av. J.-C.** : Solon  
**508 – 507 av. J.-C.** : Clisthène  
**499 - 449 av. J.-C.** : guerres médiques  
**451 av. J.-C.** : accès à la citoyenneté limitée  
**431 – 404 av. J.-C.** : Guerre du Péloponnèse  
**404 av. J.-C.** : défaite d'Athènes  
**338 av. J.-C.** : défaite des cités à Chéronée

**44 av. J.-C.** : Assassinat de César  
**27 av. J.-C.** : Octave devient Auguste  
**47** : Tables claudiennes  
**98-117** : l'Espagne obtient la citoyenneté de Trajan  
**212** : Edit de Caracalla  
**476** : Chute de l'Empire romain d'Occident

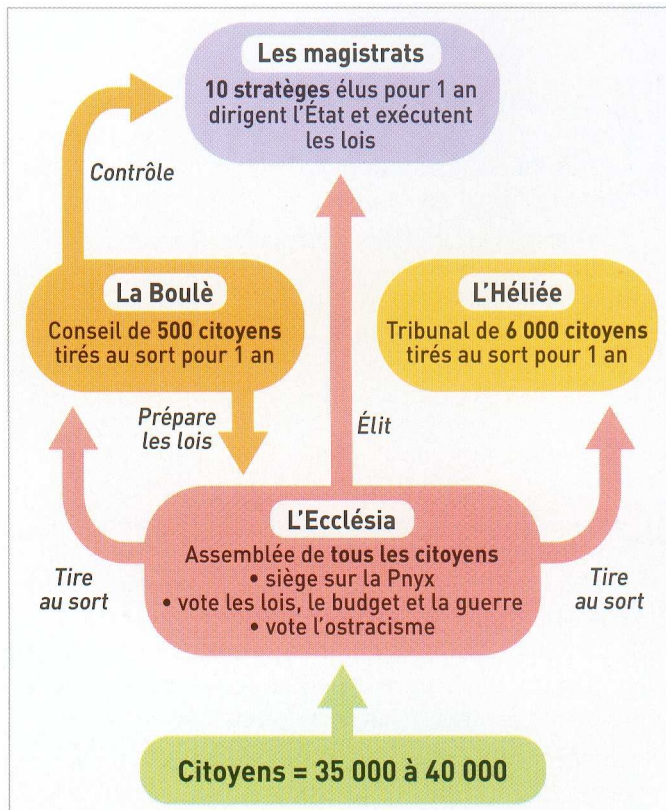
## Histoire des Arts

Les supports possibles abondent car la création artistique se développe pour la gloire de la cité : temples, statues, céramique, écrits philosophiques ou littéraires.

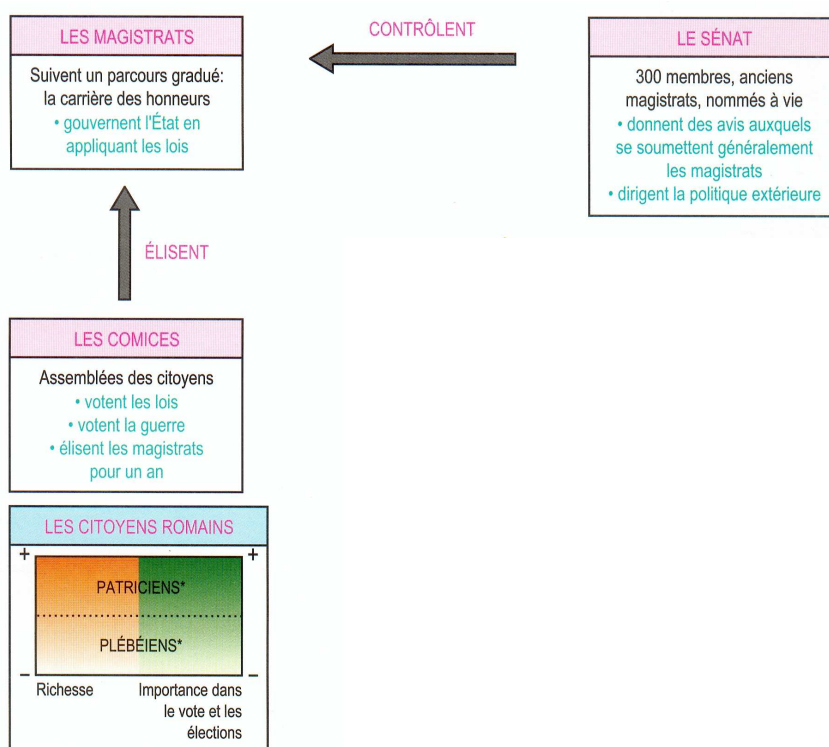
On peut choisir le théâtre de Dionysos avec les Grandes Dionysies ce qui permet d'en voir toutes les dimensions : participation des citoyens qui financent les représentations ou qui constituent le chœur. Ainsi, Périclès se fit connaître comme chorège d'Eschyle en 472, quand furent joués *Les Perses*.

Il est possible de voir le rôle de la tragédie dans la réflexion que les Athéniens portent sur les valeurs de la cité (par ex *Antigone* de Sophocle s'interroge sur la raison d'État) ou celui de la comédie où la cité se moque d'elle-même.

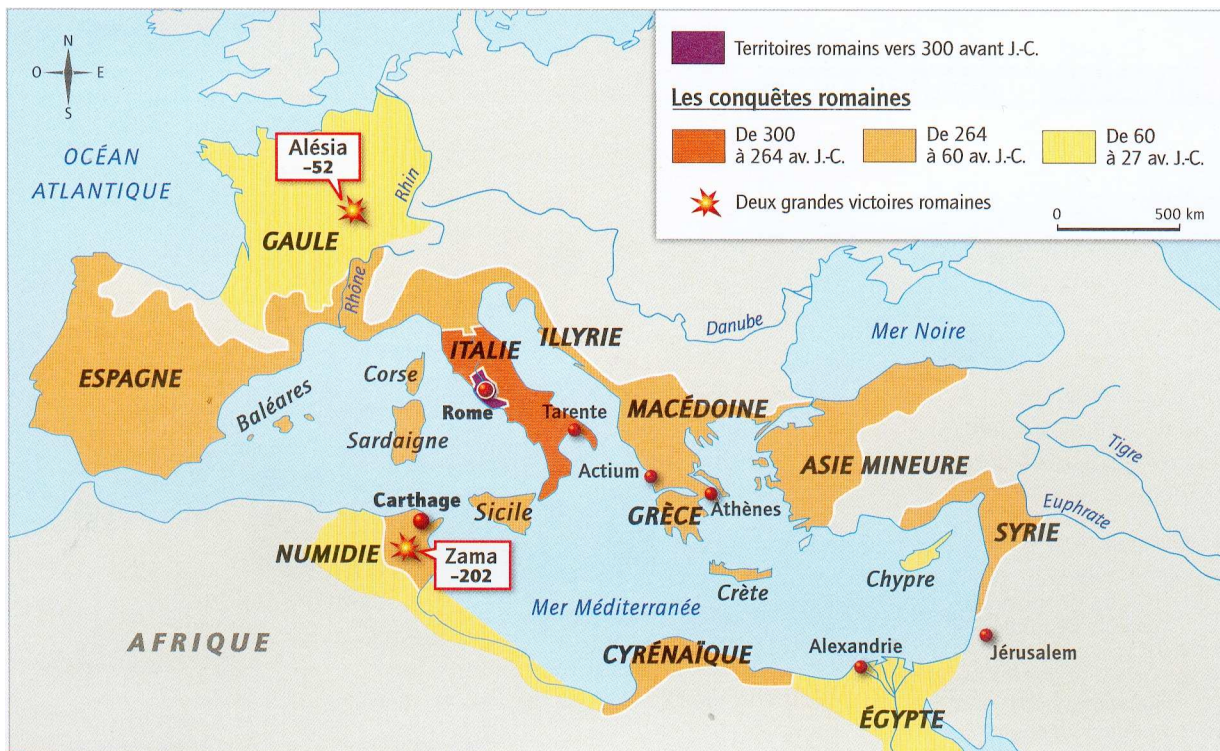
## Schéma repère : la démocratie athénienne



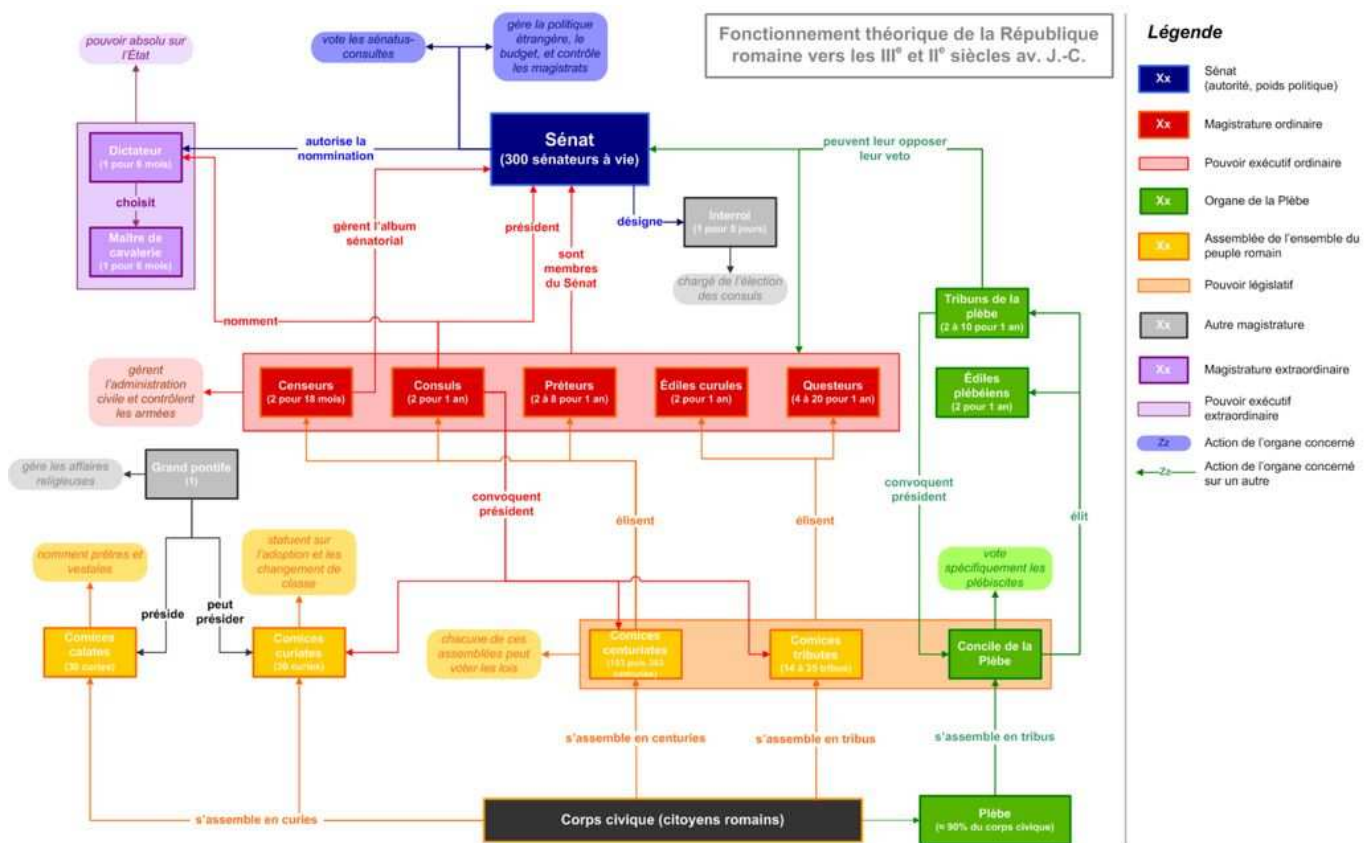
## Schéma repère : la répartition des pouvoirs dans la République romaine



## Cartes repères



## Schéma repère : la république romaine



## L'essentiel à retenir : la citoyenneté à Athènes et à Rome

